

Document d'entrée en relation entre 360 FINANCE et xxxxxxxx

En application de l'article 325-3 du Règlement Général de l'AMF, je vous adresse les informations réglementaires relatives au Conseil en Investissement Financier (CIF).

En effet, la relation entre le CIF et son client est, aux termes de la Loi, d'une nature différente de celle développée dans le cadre des activités de démarchage ou de courtage.

Nos relations contractuelles au titre du « Conseil en Investissement Financier » reposeront dorénavant seulement sur le présent document et sur ceux qui pourront y être explicitement rattachés.

Toute énonciation contraire qui vous aurait été antérieurement formulée (correspondance, documents contractuels, etc.) ne pourra donc plus être prise en considération au titre de l'exercice de l'activité de CIF.

INFORMATION GENERALE

360 FINANCE, SARL au capital de 5000 euros enregistrée au RCS de Lorient sous le n° 534 480 330, dont les bureaux sont situés 13 rue Saint-Bieuzy – 56270 Ploemeur.

Le client ci-après désigné :

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

CONSEILLER EN INVESTISSEMENT FINANCIER (CIF)

360 FINANCE dispose du statut de **Conseiller en Investissement Financier** (CIF) régi par les articles L541-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Elle est adhérente de L'ANACOFI-CIF*, association professionnelle agréée par l'AMF, et enregistrée sur le fichier professionnel des Conseillers en Investissement Financier sous le numéro **11063259**, que vous pouvez consulter sur le site internet de l'ORIAS (www.orias.fr).

D'autre part et conformément à la prescription des articles 325-3 alinéa 4 et 341-3 du Règlement Général de l'AMF relatif au CIF, je vous informe que la société **360 FINANCE** entretient une relation significative de nature commerciale avec les établissements promoteurs de produits suivants :

- AXA Théma (AXA France Vie)
- Cardif
- Oddo et Cie
- SwissLife Assurance et Patrimoine
- Vie Plus.

COURTIER EN ASSURANCE

360 FINANCE bénéficie du statut de **courtier d'assurance** régi par la réglementation applicable aux intermédiaires d'assurances prévue aux articles L511-1 et suivants du Code des Assurances.

A ce titre, elle est immatriculée auprès de l'Organisme pour les Intermédiaire d'Assurance (ORIAS) sous le numéro **11063259** que vous pouvez consulter sur le site internet dédié à cet organisme (www.orias.fr).

Conformément à l'article L520-1.II du Code des assurances, notre cabinet exerce son activité suivant le statut b ; nous ne sommes pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs compagnies et nous pouvons travailler ainsi avec des établissements dont la liste pourra vous être communiquée sur simple demande.

COURTIER EN OPERATIONS DE BANQUE ET EN SERVICES DE PAIEMENT

360 FINANCE bénéficie du statut de **Courtier en opérations de banque et services de paiement** régi par les articles L341-1 et suivants du code monétaire et financier.

A ce titre, elle est immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro **11063259** consultable sur le site www.orias.fr.

Les fournisseurs avec lequel le Cabinet a signé un mandat de démarchage bancaire et financier sont :

- Axa Banque
- Eres
- Finaveo
- Swiss Life Banque Privée.

Par ailleurs, je vous informe que je suis également soumis aux statuts réglementés **d'Intermédiaire en transactions sur immeubles et fonds de commerce** sous le numéro **470/2011**, carte professionnelle délivrée par la Préfecture du Morbihan, valable jusqu'au 05/09/2021.

Enfin, en tant que membre de l'ANACOFI-CIF, j'ai pris l'engagement de justifier annuellement d'au moins 25 heures de formation, de justifier annuellement d'une assurance Responsabilité Professionnelle, de produire mon casier judiciaire et de déclarer immédiatement, sous peine de déchéance, tout événement susceptible de le modifier, et enfin de respecter les dispositions incluses dans le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF.

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Notre cabinet bénéficie d'une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour l'ensemble de ses activités auprès de CGPA**.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Vous pouvez adresser vos réclamations à l'adresse du cabinet, situé 13 rue Saint-Bieuzy – 56270 Ploemeur (par téléphone au 02.56.54.35.64, ou par mail contact@360finance.fr), et en cas de différend, à l'association professionnelle à laquelle adhère notre société en sa qualité de Conseil en Investissement Financier (Médiateur de l'ANACOFI – 92 rue d'Amsterdam – 75009 Paris).

En cas de réclamation concernant l'activité de courtage d'assurance, vous pouvez adresser vos réclamations à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : Mme Marielle Cohen-Branche – Médiateur de l'AMF – 17 place de la Bourse – 75082 Paris cedex 02.

En vous remerciant de la confiance que vous voudrez bien nous accorder, nous vous prions de croire, en l'assurance de nos sentiments distingués.

Fait en deux exemplaires à Ploemeur le xxxxxx

Date et signature du (des) client(s)
Précédé de la mention « *Lu et approuvé* »



360 finance
Stéphane Jaouën
Gérant -360 FINANCE

* ANACOFI-CIF – 92, rue d'Amsterdam – 75009 PARIS

** CGPA - société d'assurance spécialisée dans l'assurance de responsabilité civile professionnelle des intermédiaires d'assurance - 5 rue de la Faisanderie – 75 016 PARIS)